



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

12 Octobre 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS – DD92

du 12 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/OAPS N° 2018-244	11.10.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	3
ARS DT92/OAPS N° 2018-245	11.10.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.	5

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 244-2018 du 11/10/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de
NANTERRE.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président :

Le directeur de l'institut ou son suppléant :

Madame Valérie MORISSE

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Caroll PAULINEAU

Suppléant : Madame Amandine PAPIN

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Madame Nathalie DURAND

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Madame Charlotte THEMOND

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :

Madame Sabine LOPEZ

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Elise HORTANCE

Suppléant : Madame Chahrazd TAYEBI

Titulaire : Madame Ilana DARMON

Suppléant : Madame Selma ATMANI

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

Titulaire : Madame Francine RAUCOURT

Suppléant : Madame Christine GOUDEAU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 11 octobre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

Arrêté ARS DT92/OAPS N° 245-2018 du 11/10/2018
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le Code de la santé publique ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président :

Le directeur de l'institut ou son suppléant :

Madame Valérie MORISSE

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Caroll PAULINEAU

Suppléant : Madame Amandine PAPIN

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Myriam KREBS

Suppléante : Madame Emilie CAMUS

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Gwenola GASNIER

Suppléante : Madame Carine Mafoudia CAMARA

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Sandy ROUEL

Suppléant : Madame Kenza BEKKOUR

Titulaire : Madame Xaverie MBALLA

Suppléant : Madame Aline ARNAUD

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant :

Titulaire : Madame Francine RAUCOURT

Suppléant : Madame Christine GOUDEAU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de NANTERRE est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, 11 octobre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>